

Le règlement allemand de l'artillerie lourde de campagne

Autor(en): **Fornerod, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **52 (1907)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338597>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE RÈGLEMENT ALLEMAND

DE

l'artillerie lourde de campagne

Au mois de juin dernier, le règlement d'exercice pour l'artillerie allemande, soit *l'artillerie lourde de campagne*, qui, jusqu'à ce jour, était soustrait à la connaissance du public, a été mis en circulation. Comme l'artillerie à pied a pris place au rang des troupes de campagne, il nous a paru qu'il serait intéressant d'examiner les règles de combat [de cette arme admises en Allemagne.

La pièce principale de l'artillerie lourde allemande est l'obusier de 15 cm., désigné actuellement sous le nom « Obusier lourd de campagne 1902 ». Pour le tir plongeant, l'armée allemande possède encore le mortier de 21 cm. et comme pièce à tir rasant, le canon de 10 cm.

Une batterie d'obusiers lourds comprend : 6 pièces, 12 voitures à munitions, 1 voiture d'observation, 5 voitures (réserve, forge, chars à bagages et de réquisition). Total, 24 voitures.

La batterie d'obusiers se subdivise en :

a) Batterie de combat, qui comprend la voiture d'observation, 6 pièces et 6 voitures à munitions.

b) Echelon de munitions : 6 voitures à munitions, les chevaux d'officiers et de réserve.

c) Bagages : forge, char à bagages, voitures de réquisition.

Quatre batteries réunies forment un bataillon d'obusiers. A chaque bataillon est attaché une voiture d'observation.

La batterie de mortiers est composée d'une manière analogue ; elle comprend seulement 4 pièces et 11 voitures à munitions, mais en plus 4 voitures à plateforme.

Deux batteries réunies forment un bataillon de mortiers.

La batterie de canons de 10 cm. est semblable à celle d'obusiers lourds de campagne.

INTRODUCTION. — Dans le combat, la troupe doit mettre en pratique les connaissances acquises en temps de paix aux fins de pouvoir faire un choix judicieux des formations exigées par le but de chaque combat. Le résultat de ce choix doit avoir pour conséquence d'assurer et de favoriser l'effet de ses propres armes en diminuant celui des armes de l'ennemi.

Les principes du règlement tiennent compte des circonstances tactiques simples qui sont la règle dans la guerre. Toutefois, le développement du combat peut apporter des modifications auxquelles les directions générales ne peuvent être appliquées. Aussi les commandants doivent être exercés à prendre sans hésiter les dispositions exigées par chaque cas particulier tout *en se souvenant qu'une omission ou une négligence est plus préjudiciable qu'une erreur dans le choix des moyens.*

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX. — a) *Direction.* — En thèse générale, la direction de l'artillerie lourde d'armée incombe au commandant de cette arme. Toutefois, lorsque l'artillerie à pied agit de concert avec l'artillerie de campagne, la direction générale du feu incombera à l'officier le plus élevé en grade ou le plus ancien pour les cas où le commandant en chef ne l'exercerait pas lui-même.

Les chefs de l'artillerie lourde ont le devoir, sous leur initiative propre, de prendre les mesures pour assurer le succès de l'arme.

Durant les marches, ainsi que pendant la préparation du combat, le chef de l'artillerie se tient auprès du commandant en chef ; c'est de celui-ci qu'il reçoit les ordres pour l'emploi de l'artillerie lourde. Puis il prend le commandement de ses troupes, tout en se tenant en communication permanente avec le commandant en chef, soit pour l'informer, au cours de l'action, de la marche du combat, soit pour recevoir ses instructions.

b) *Emploi.* — L'artillerie lourde sera engagée aussitôt que le but du combat le demande. Il est alors de toute importance de mettre en batterie (déployer) au plus tôt le nombre de pièces nécessaires pour obtenir un grand effet, sans perdre de vue que l'approvisionnement en munitions est relativement limité.

La tâche s'impose à l'arme de justifier de l'emploi de la munition.

Les batteries d'obusiers lourds de campagne s'emploient avec succès contre des buts couverts. La force explosive des obus les rend capables de combattre des batteries avec boucliers ainsi que des buts protégés par les plus forts abris de campagne.

En principe, aux fins d'utiliser toute la puissance du feu, *l'artillerie lourde s'approchera de l'ennemi autant que cela lui sera possible en masquant sa marche en avant.* D'autre part, l'artillerie lourde pourra être employée à grande distance avec la perspective d'obtenir un résultat favorable ; ainsi lors d'une attaque de position fortement fortifiée aux fins de permettre aux autres troupes d'arriver à distance favorable de tir.

Le mauvais état des chemins ainsi que la nécessité d'ouvrir le feu au plus tôt peuvent justifier une action à grande distance.

Le choix de la première position de feu dépend des intentions du commandant en chef ; aussi le commandant de l'artillerie lourde doit-il connaître ses dispositions et recevoir les ordres sur le lieu et l'heure de son entrée en action.

Le tir depuis des positions couvertes est la règle pour les batteries lourdes. Il procure l'avantage de combattre l'ennemi sans exposer ses propres forces à de grandes pertes.

L'artillerie lourde pourra rarement se dispenser de tirer par-dessus ses propres troupes, aussi une attention spéciale s'impose-t-elle à tous les officiers dirigeant le feu, surtout lorsque ces troupes sont en mouvement.

La protection de l'artillerie lourde incombe au commandant en chef. En général, elle n'exige pas une couverture spéciale, mais les troupes à proximité de batteries menacées ont le devoir de prêter leur appui.

Malgré les mesures prises par les autres armes contre les surprises, une grande surveillance doit être assurée. Son organisation incombe aux commandants de bataillons d'artillerie lourde ; toutefois chaque batterie doit y veiller sans autre avertissement. Pendant le combat, l'installation d'observateurs dans le voisinage de la troupe est indiquée sur les points du terrain les mieux appropriés.

Les attaques de cavalerie seront combattues avec le fusil ; même si celle-ci a pénétré dans les batteries, le combat est continué et, en aucun cas, on ne doit perdre de vue le but.

Une batterie dont la munition est épuisée doit attendre son réapprovisionnement sur la position de feu.

Des terrassements en vue de se protéger contre le feu de l'ennemi sont partout indiqués pour autant qu'on dispose du temps nécessaire.

c) *Remplacement du personnel et du matériel.* — Chaque batterie au feu doit soutenir le feu sans interruption en usant de toutes ses forces et en utilisant tous ses moyens. De même, elle doit conserver sa mobilité. Les officiers des batteries et les chefs d'échelons pouvoient aux remplacements et aux installations nécessaires.

Lorsqu'une batterie ne peut par elle-même assurer les remplacements nécessaires, le chef de bataillon requiert l'aide d'autres batteries alors même qu'elles appartiendraient à d'autres bataillons.

Pour des besoins ultérieurs, les colonnes légères de munitions sont dans l'obligation de fournir non seulement tout le matériel exigé mais aussi le remplacement en hommes et en chevaux, même si elles étaient elles-mêmes en danger d'être dissoutes.

Dans les mouvements en avant, les avaries et les pertes qui n'entravent pas absolument la marche ne doivent pas être prises en considération, afin de pouvoir, aussi rapidement que possible, mettre toutes les pièces en position.

d) *Changement de position de feu.* — Chaque changement de position arrête l'effet des batteries, aussi ne l'opérera-t-on que lorsque le but du combat l'exige. Il se produit en général sur un ordre du commandant en chef ou du chef de l'artillerie. Lorsque les exigences du combat nécessitent un bond en avant immédiat aux fins de profiter d'avantages acquis, il faut déroger à cette règle. En semblable occurrence, la résolution du chef doit être annoncée et entrer dans les vues et intentions du commandant supérieur.

La batterie entière, sans se diviser, prend sa nouvelle position de feu et le bataillon opère son mouvement par échelons.

II. ATTAQUE. a) *Reconnaissance et choix de la position de feu.* — Une position de feu pour l'artillerie lourde doit, en première ligne, permettre le plus grand effet et être masquée pour l'ennemi.

Le choix d'une position doit être précédé d'une reconnaissance propre à l'artillerie, sans préjudice des reconnaissances du commandant en chef concernant les mesures générales.

Elle s'étendra sur la découverte des buts, sur l'étude du terrain même de la position et sur les voies d'accès.

Pour une position, il est désirable d'avoir : la facilité d'observer les abords de la position, qui sera impénétrable à l'ennemi ; puis vue sur le champ de combat ainsi que sur les mouvements de ses propres troupes avancées ; si possible perpendiculaire à la direction de tir principale, spacieuse, offrant des emplacements de pièces horizontaux ; sous sol pas trop mou ; voies d'accès sur les derrières de la ligne de feu.

Il n'est pas avantageux d'installer une batterie près de points saillants, soit devant, soit derrière, car cette disposition contribuera à faciliter le réglage du tir de l'ennemi.

Il est bon d'éviter de prendre position directement aux côtés ou à la même hauteur d'un but sur lequel l'ennemi aurait déjà réglé son tir.

Lorsque l'espace manque, l'artillerie lourde peut prendre position derrière la ligne des pièces de l'artillerie de campagne.

Pour les reconnaissances, le commandant de l'artillerie lourde requiert d'emblée les commandants des bataillons et, pour accélérer, des officiers peuvent être envoyés préalablement comme éclaireurs.

Des reconnaissances habiles et judicieuses constituent la première condition du succès. Le mode d'exécution, le nombre et l'emploi des éclaireurs varieront suivant la situation, le terrain et le caractère particulier du chef.

L'activité des éclaireurs exige un coup d'œil pénétrant, des connaissances tactiques, la pratique du cheval et l'habitude des communications.

Par l'observation, ils doivent, suivant leurs impressions, pouvoir tirer des conclusions sur les positions de l'artillerie et de l'infanterie ennemies.

Les circonstances dicteront dans quelles mesures les éclaireurs seront chargés d'étudier les voies de communications pour la marche en avant.

Pendant le combat, les éclaireurs continuent leurs observations et renseignent sur l'effet du tir ainsi que sur les changements de position des buts.

L'installation de communications au moyen de porte-voix, de téléphone, est nécessaire entre le commandant de l'artillerie

lourde et les éclaireurs avancés ou, suivant les cas, on emploiera des estafettes, cyclistes, etc.

Les rapports provenant d'éclaireurs d'autres armes et renfermant d'importantes nouvelles ayant trait à l'attitude de l'artillerie lourde sont communiqués au commandement de l'artillerie par le commandant en chef.

Les sections d'aérostiers sont particulièrement à même de fixer la position de batteries couvertes et compléter les renseignements obtenus.

Par les rapports, ainsi que par ses propres observations, le commandant de l'artillerie lourde obtient des éclaircissements sur les positions ennemies.

A l'étude de ces positions, il joint l'examen du terrain et des voies de communication en avant de la position.

S'il ne peut, lui-même, s'assurer de l'utilisation de ces chemins et dans quelle mesure ils échappent aux vues de l'ennemi, il prendra les mesures nécessaires pour que ces renseignements lui parviennent à temps et servent au mouvement en avant.

Le commandant de l'artillerie lourde assigne aux bataillons le secteur de terrain à occuper et instruit leur commandant sur leur tâche dans le combat.

Le commandant de bataillon fait avancer les chefs de batteries et les voitures d'observation si possible jusqu'à la position à occuper. Il instruit les chefs de batterie sur la situation du combat ainsi que sur la tâche du bataillon, indiquant les buts, la direction principale de tir et d'une façon générale les points à occuper pour l'observation. Il indique la position de feu et donne les ordres concernant l'armement et la sûreté des batteries ainsi que l'ouverture du feu.

Les changements de position se borneront au strict nécessaire.

Pendant les reconnaissances, il faut éviter tout ce qui pourrait attirer l'attention de l'adversaire sur la position à occuper.

b) *Marche et occupation de la position de feu.* — Pendant les reconnaissances, les batteries doivent s'avancer autant que le permet le choix définitif de la position.

Une liaison entre le commandant de bataillon et les batteries est aussi de rigueur ; on emploiera tous les moyens à cet effet, cavaliers, cyclistes, etc.

Dans la marche, les chemins seront utilisés autant que possi-

ble. On pourra même s'avancer en colonne double aux fins de raccourcir la profondeur de marche. Le mouvement dans la direction de la position de feu doit surtout être masqué. On se ménage ainsi l'avantage d'une attaque par surprise en évitant des pertes prématurées.

Les dispositions du commandant ne suffisent pas à tout; l'adresse des troupes dans l'utilisation du terrain doit compléter ces mesures.

En évitation d'un retard inutile de l'ouverture du feu, les dispositions prises pour l'occupation de la position doivent s'exécuter aussi rapidement que possible. Tous les chefs sont responsables afin que dans la marche en avant toutes les forces soient engagées et utilisées. Tous les moyens d'éviter des interruptions ou des retards sont justifiés.

Aucune prescription ne peut indiquer le mode d'occupation; il dépendra du terrain.

c) *Conduite du feu.* — Le commandant en chef indique les tâches qui incombent à l'artillerie lourde spécialement ou ordonne celles qu'elle doit résoudre de concert avec l'artillerie de campagne.

Le chef de l'artillerie doit veiller en première ligne à l'action simultanée des deux armes. Particulièrement, il doit, en temps voulu, compenser les effets pour éviter qu'une forte action soit dirigée sur un point où elle serait inutile alors que sur un autre point elle serait insuffisante.

L'attaque n'ayant de chance de réussir qu'en obtenant la supériorité du feu, l'artillerie lourde doit y prêter son concours.

La lutte contre l'artillerie ennemie doit porter en tout premier lieu sur les fractions ennemies qu'il importe de réduire au silence, soit que leur feu soit très efficace, soit qu'elles puissent être le plus promptement dominées.

Sitôt le feu de l'artillerie ennemie réduit, l'artillerie lourde dirige son feu sur le point où le chef veut porter l'assaut principal de l'infanterie.

Une tâche qui incombe de préférence à l'artillerie lourde sera de combattre les points d'appui de l'adversaire.

Pour faciliter les mouvements de l'infanterie, l'artillerie lourde continuera à diriger son feu sur le point d'attaque aussi longtemps que la distinction entre amis et ennemis, les éclats

des projectiles, l'observation des coups, ne constitueront pas un danger pour ses propres troupes.

On recommande d'adjoindre à l'infanterie des officiers d'artillerie lourde, lesquels seraient en communication avec le bataillon d'artillerie de campagne au moyen de porte-voix. De leurs rapports et de leurs propres constatations dépendrait la décision de diriger le feu en arrière de la position ennemie ou sur un de ses côtés, suivant que l'attaque porterait son effet sur un point ou sur un autre.

Suivant les progrès de l'attaque un changement de front peut s'imposer.

Lorsque l'attaque d'infanterie échoue, l'artillerie lourde dirigera son feu sur les troupes ennemies qui mènent la poursuite.

L'indication des but se fera le plus souvent suivant le terrain.

L'effet du feu augmente sensiblement si l'on a su l'ouvrir par surprise et s'il y a unité de direction. Sur des buts étroits, un résultat prompt et décisif peut s'obtenir en augmentant la vitesse du tir ; contre des buts larges, d'une observation facile, par la concentration du feu de plusieurs batteries.

En ce qui concerne la répartition du feu, il faut considérer que, contre des buts peu visibles, un bon résultat du tir des batteries d'obusiers ne s'obtient que par le feu en masse. Aussi est-il recommandable de réunir le plus de batteries d'un bataillon pour battre une largeur de but de 400 m. Des buts d'une plus grande largeur seront combattus par secteur.

La direction du feu par le commandant de l'artillerie lourde, en plus des devoirs qui lui incombent spécialement, s'étend à donner aux bataillons leurs tâches, à en surveiller l'exécution et à prendre soin à temps du réapprovisionnement en munitions.

Le commandant de l'artillerie doit être continuellement au courant des péripéties du combat et ne laissera aucune partie du champ de bataille sans surveillance afin de pouvoir parer à un mouvement offensif de l'ennemi.

Le commandant de bataillon exerce la direction du feu en indiquant les buts aux batteries et en surveillant l'activité de de leur tir. Il donne aux chefs de batteries des indications sur la disposition des buts et leur distance d'après la carte, les

rapports rentrés, les ordres reçus et le résultat de ses propres observations.

Si les buts ne sont pas visibles, des secteurs d'observation sont assignés aux batteries.

Les batteries dirigées dans la direction principale de tir doivent être prêtes à ouvrir le feu immédiatement.

Un réglage de tir de plusieurs batteries sur le même but ne doit avoir lieu que pour autant que les coups des batteries peuvent être observés séparément. Si tel n'est pas le cas, le commandant de bataillon prend les dispositions nécessaires.

Le commandant de bataillon doit continuellement être au courant de l'effet du tir aux fins de pouvoir réunir ou diviser le feu de ses batteries.

Un changement subit de la situation tactique peut déterminer le commandant à ordonner de son chef un changement de direction du feu. A l'intérieur du bataillon, chaque changement de but est ordonné par le commandant de bataillon et communiqué aux batteries.

En cas de danger, chaque chef de batterie ordonne de lui-même le changement de but. La direction technique du feu est l'affaire du chef de batterie.

La vitesse du feu se règle suivant le but du combat et la possibilité du remplacement de la munition.

Tous les chefs d'artillerie ont le devoir d'agir constamment sous la recommandation pressante d'un emploi judicieux de la munition.

d) *Remplacement de la munition.* — Un remplacement de la munition en temps voulu est de la plus grande importance. Chaque chef d'artillerie a le devoir de régler ce remplacement suivant sa situation. En outre, les officiers et les hommes auxquels ce soin est confié doivent agir avec la ferme volonté d'approvisionner la ligne de feu alors même qu'aucun ordre ou qu'aucune demande ne serait donné ou faite.

La munition sera enlevée des voitures à munitions de la batterie de combat et, dans la règle, déposée près des pièces; après quoi les chars suivent en arrière les avant-trains. Exceptionnellement, les chars dételés peuvent rester auprès des pièces.

Les avant-trains et les chars à munition se retirent dans la

direction de l'échelon de munition. Le chef de l'échelon de munition en a la surveillance.

Savoir s'il y a lieu de réunir les deux groupes ou si les avant-trains et chars à munition de la batterie de combat resteront à proximité des pièces dépend de la possibilité de trouver un emplacement offrant toute sécurité ; dans la règle, ils doivent se retirer à 500 mètres pour être en sécurité contre le feu rasant.

A défaut de couverture, on recommande la formation en colonne en arrière de l'une des ailes de la batterie. Toute formation est admise en arrière d'une couverture assurée pour autant qu'elle permette d'arriver rapidement aux pièces sans croisement.

Les échelons de munitions sont, si possible, dirigés par des officiers. En marche de paix, ils restent auprès des batteries ; en marche de guerre, ils sont réunis par bataillon sous le commandement du plus ancien officier et suivent immédiatement la dernière batterie du bataillon.

Sur le champ de bataille, les échelons de munitions suivent leurs bataillons sous condition de maintenir la liaison entre eux. Le bataillon approche-t-il de sa position, les échelons de munitions respectifs seront conduits par leurs chefs derrière les batteries et là, aussitôt la position occupée, leur installation s'effectue suivant le terrain. Ils devront maintenir leur liaison avec la batterie et être à couvert. Exceptionnellement, les échelons de munitions peuvent rester réunis et leur installation commune être ordonnée.

Après l'installation de l'échelon de munition, son chef, soit personnellement, soit par cavalier, prend de nouveau contact avec la batterie.

Assez tôt avant que la munition soit épuisée, les chars à munitions de l'échelon sont avancés. Après leur déchargement ou l'échange des voitures, les chars vides reviennent à leur place d'installation.

Le chef de l'échelon de munitions veillera constamment à ce que l'approvisionnement des voitures soit immédiatement complété. On procède au remplacement en hommes et en matériel à l'arrivée de nouvelles munitions.

Les colonnes légères de munitions sont sous les ordres du commandant en chef. Elles marchent immédiatement à la suite de leur bataillon aussi longtemps que l'artillerie lourde n'a pas

été portée en avant ; en d'autres cas, la règle est de suivre l'arrivée des troupes combattantes à la suite des colonnes de l'artillerie de campagne. L'heure de départ et la direction de la marche sont fixés par le commandant en chef. Au début du combat, celui-ci peut, à son gré, transmettre la disposition des colonnes légères de munition au commandant de l'artillerie lourde.

La conduite de ces colonnes exige une grande surveillance et activité. Une faute peut condamner les troupes à l'inaction.

Au combat, les colonnes légères s'établissent à environ 800 mètres en arrière des batteries. Le remplacement de la munition se fait, en règle générale, par l'échange des voitures vides des batteries contre des voitures pleines. Les voitures vides en retour sont rassemblées, restent hors de la portée du feu et cherchent à se rallier avec les sections des colonnes de munitions.

La marche des colonnes de munitions de l'artillerie lourde est réglée par les commandants des colonnes de munitions conformément aux dispositions du commandant en chef.

Ce dernier informe le commandant de l'artillerie lourde et des colonnes légères de munitions du lieu et de l'heure d'arrivée éventuelle des colonnes.

Les colonnes légères de munitions seront complétées au dépend des colonnes de munitions, pour autant que faire se peut, sur le champ de bataille. En cas pressant, l'adjonction immédiate aux troupes des colonnes de munitions ou d'une partie d'entre elles est admis.

Après le combat, le besoin de munitions des batteries sera comblé, dans la règle, directement par les colonnes de munitions avancées.

Toutes les colonnes de munitions doivent satisfaire aux demandes de munitions, alors même que celles-ci émaneraient de troupes appartenant à d'autres corps, cela pour autant que le permet la situation de leurs propres troupes.

Le maintien de la plus rigoureuse discipline et de l'ordre est tout particulièrement du devoir des chefs des échelons et colonnes de munitions. Le commandant des colonnes de munitions y prêtera une attention particulière. Tout désordre parmi les équipages en arrière de la ligne de combat peut occasionner les suites les plus fâcheuses par l'obstruction des chemins.

III. ATTAQUE DE POSITIONS DE CAMPAGNE FORTIFIÉES. — a) *Reconnaissance et choix de la position de feu.* — La situation et le genre des fortifications de campagne sont rarement connus clairement par l'assaillant. Aussi les reconnaissances des commandants en chef et de l'artillerie lourde feront l'objet de mesures complètes et détaillées dès avant le combat, pendant l'introduction de celui-ci et durant la lutte d'artillerie.

Si l'attaque d'une position fortifiée est certaine, les éclaireurs de l'artillerie lourde seront envoyés avec les troupes d'avant-garde. Doivent-ils, dans des circonstances particulières, avancer ces troupes, ordre en sera donné par le commandant en chef.

Ces officiers cherchent à se renseigner sur la situation, l'étendue et l'organisation de la position. La connaissance des principes adoptés par l'ennemi pour la fortification de positions de ce genre, facilitera cette tâche.

Le mouvement des troupes à l'intérieur de la position, ainsi que le feu de l'artillerie de la défense fourniront souvent une base d'observation.

Les observations seront transmises par esquisses avec remarques explicatives.

Pour l'amélioration des chemins, la consolidation des ponts, l'aide des pionniers sera requise.

Basé sur le résultat des reconnaissances ainsi que sur ses propres observations et constatations, le commandant en chef détermine la position et les premières tâches de l'artillerie lourde et de l'artillerie de campagne.

b) *Marche et occupation de la position de feu.* — En cas de combat sérieux contre une position fortifiée nécessitant d'emblée la coopération de l'artillerie lourde, il sera utile de ne pas ouvrir le feu avant que cette dernière soit prête à intervenir. Pour cela, il faudra au plus tôt s'assurer la possession du terrain nécessaire à la marche en avant de l'artillerie.

Lorsque ce terrain se trouve sous le feu ennemi et ne peut être traversé, il ne reste qu'à attendre l'obscurité pour approcher. Si cela est faisable, on s'approchera le jour jusqu'à l'extrême portée du feu ennemi et, protégé par l'obscurité, on avancera les batteries jusqu'à la position choisie, préparée, si possible, afin de pouvoir au point du jour ouvrir le combat.

Dans l'organisation de la position de feu, des terrassements complémentaires et autres dispositions sont d'une grande impor-

tance pour la transmission rapide et sûre des ordres. Des conduites pour porte-voix doivent être creusées aux bords de la position de feu. Si un ballon se trouve disponible, il y a lieu de le mettre en communication avec les observateurs par porte-voix, signaux, etc.

c) *Conduite du feu.* — La marche du combat doit être réglée d'après un plan. Comme l'importance des buts ne sera le plus souvent reconnue qu'au cours du combat, il sera d'une grande importance de répartir les tâches entre l'artillerie de campagne et l'artillerie lourde, et de régler l'action d'ensemble des deux armes. La répartition des rôles est l'affaire du chef de l'artillerie.

Les subdivisions d'obusiers de campagne et les bataillons d'obusiers lourds sont employés contre les buts les plus importants et les plus résistants. Si, au début du combat, on ne peut discerner quelles parties de la position doit être combattue par les obusiers, il faut suspendre leur action.

L'ébranlement des points d'appui ennemis se produira seulement après l'affaiblissement de l'artillerie de la défense. Contribuer à cet affaiblissement constitue la première tâche de l'artillerie lourde.

L'effet puissant des projectiles des batteries d'obusiers est nécessaire pour obtenir la supériorité du feu sur les batteries lourdes de l'ennemi. Celles-ci doivent être combattues suffisamment, pour devenir incapables d'empêcher la préparation et l'exécution de l'assaut.

Ensuite, l'artillerie ennemie sera occupée par une partie de l'artillerie de campagne, ce qui du reste est une de ses tâches essentielles tandis que les obusiers légers et lourds, avec le reste de l'artillerie de campagne entreprendront la préparation de la brèche pour l'assaut.

L'effet de l'artillerie sera d'autant plus efficace si la marche simultanée de sa propre infanterie force l'ennemi à occuper ses lignes et à montrer ses troupes. C'est une des principales tâches de la direction de mettre d'accord le déploiement successif de l'infanterie avec la protection que peut assurer le feu de l'artillerie.

Aussitôt que le défenseur se montre, l'artillerie lourde renforce son feu et le dirige, après avoir obtenu un effet suffisant, sur la ligne de feu ennemie et sur les abris couverts en arrière.

Pendant l'assaut, le feu de l'artillerie lourde reste aussi longtemps que possible, dirigé de toute sa puissance, contre le point de brèche.

A ce moment toutes les dispositions doivent être prises pour un changement de position.

d) *Remplacement de la munition.* — On prètera une grande attention au dépôt de munitions près des pièces.

Pour l'ouverture du feu, dans la règle, la munition de la batterie de combat et de l'échelon de munitions suffit.

Suivant les circonstances, il est recommandé de déposer dans des endroits appropriés la munition qui n'a pu être enlevée immédiatement des colonnes légères de munitions afin que ces colonnes puissent, si possible, devenir disponibles pour un remplacement ultérieur.

IV. DÉFENSE. — Dans la défense, l'artillerie lourde, de concert avec l'artillerie de campagne, doit soutenir le combat contre l'artillerie de l'attaque. Cette mission demande une utilisation rationnelle et habile du terrain afin d'obtenir l'effet du feu le plus efficace.

Reconnaissance antérieure de la position et son examen vue du côté ennemi ; amélioration des chemins à l'intérieur ; appréciation des distances dans la direction présumée de l'attaque d'infanterie et, surtout des positions probables de l'artillerie ennemie, sont des avantages que le défenseur doit utiliser pour autant qu'il dispose du temps nécessaire.

L'artillerie lourde prendra généralement position en face des positions les plus favorables de l'attaque et où elle trouvera elle-même les meilleures conditions pour son activité.

Pour une rapide transmission des ordres, les postes d'observation seront rapprochés autant que possible de la position de feu.

Suivant les circonstances, l'occupation de la position par les bataillons d'obusiers sera recommandée lorsque la position est préparée et fortifiée. Cela aidera l'artillerie lourde à prendre le véritable front de la direction d'attaque et lui évitera un changement de position prématuré.

Lors de la préparation de la position, il sera fait le plus judicieux usage de couvertures en terre. Si l'on dispose du temps

nécessaire, la position sera masquée et l'observation améliorée au moyen d'un abattage d'arbres.

Un approvisionnement considérable de munitions à proximité immédiate de la bouche à feu et leur protection contre le feu ennemi à l'aide de retranchements est de la plus grande importance.

Dès que la direction d'attaque est reconnue d'une manière générale, la position de feu sera occupée, si possible, avant que l'ennemi ait avancé ses batteries.

Le plus souvent, le commandant en chef commandera le premier coup, car une ouverture du feu prématurée, à grande distance et sur de petits détachements ennemis, doit être évitée comme pouvant faciliter à l'ennemi la reconnaissance de sa propre position.

Dans la règle, le combat s'ouvrira par la lutte contre l'artillerie de l'attaque. Pour obtenir la supériorité du feu, on mettra en action toute l'artillerie.

De concert avec l'artillerie de campagne, on combattra d'abord les parties visibles de la ligne d'artillerie ennemie, puis l'artillerie lourde dirigera de préférence son feu sur les batteries dont l'effet se fait le plus sentir.

Pour repousser l'attaque de l'infanterie ennemie, on agira suivant les instructions générales du commandant en chef. En thèse générale, l'artillerie lourde continuera son feu de toute sa force contre l'artillerie de l'attaque, laissant à l'artillerie de campagne le soin de repousser l'attaque de l'infanterie. Toutefois, si l'adversaire passe à l'attaque décisive, le feu de l'artillerie lourde doit lui être opposé.

Si, malgré cela, l'attaque réussit, l'artillerie lourde cherchera à empêcher l'arrivée des batteries ennemies sur la position prise. Ce n'est que lorsqu'il devient impossible de faire le service des bouches à feu que les servants prendront le fusil pour résister jusqu'au dernier moment et avec les réserves chasser l'ennemi de la position.

C'est là une des situations du combat dans laquelle une résistance à outrance s'impose jusqu'au dernier moment et est des plus honorables, même si elle entraîne la perte des pièces.

Le moment où l'artillerie lourde devra abandonner la position, après arrêt du combat ou en cas d'issue malheureuse, est ordonnée par le commandant en chef.

En cas de besoin, le chef de l'artillerie lourde se portera en avant pour la reconnaissance d'une nouvelle position ou y enverra des officiers.

Les chefs de batteries restent avec leur troupe aussi longtemps que celles-ci se trouvent sous le feu de l'ennemi.

Les colonnes légères et les échelons de munitions précèdent les batteries.

La plus sérieuse attention, pendant la retraite, doit se porter sur les flancs, car là réside le plus grand danger.

V. POURSUITE. — La question de savoir comment l'artillerie lourde participera à la poursuite par son feu et quand elle devra l'interrompre pour ne pas atteindre ses propres troupes, ne peut être résolue que par la situation du combat.

Le feu sera particulièrement efficace contre des défilés (resserrement de chemin, pont, etc.) où se concentrent les masses ennemies en retraite.

L'action de l'artillerie lourde contre de tels buts peut, en raison de la longue portée, contribuer à précipiter la désorganisation des vaincus.

En outre, l'artillerie lourde, avec des renforts en hommes et en chevaux, doit se joindre à la poursuite pour, par son action, anéantir rapidement et briser sans égard toute résistance.

Le changement de position doit être préparé à temps par l'envoi d'éclaireurs et au plus tard avant le début de l'assaut en avançant les avant-trains et les chars à munitions.

Des terrassements pour sa propre protection et l'occupation de position couverte ne sont plus nécessaires. Chaque position offrant un but facile à apprécier et permettant une direction de feu sûre sera utilisée.

On devra souvent faire abstraction de toute liaison ; une marche rapide, même d'une pièce isolée, est la seule règle et tous les moyens pour cela sont permis.

L'ordre pour un changement de position unique ne pourra plus être donné, aussi les décisions des chefs, en descendant jusqu'au chef de batterie, seront valables.

G. FORNEROD, lieut.-col. d'art.

